

L'Université de Montpellier recrute 15 étudiants relais santé (F/H)

Type de contrat : Contrat étudiant de droit public

Dates de contrat : du 26/08/2024 au 30/04/2025

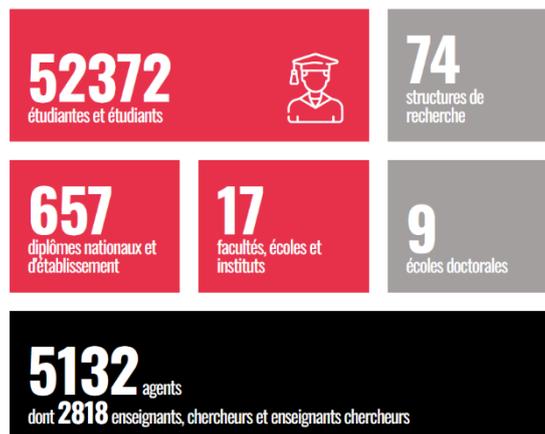
Quotité de travail : 96 heures sur la période

Rémunération mensuelle : taux horaire SMIC

Localisation : Montpellier

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé (SCMMPS)

Environnement de travail : Dispositif « Etudiant Relais Santé » au sein du Service de Médecine Préventive de l'Université de Montpellier

Présentation du poste

- Mission principale :** Etre le relais du service de Médecine Préventive, construire avec lui et animer des actions de prévention (stands – messages de prévention ...) sur différentes thématiques de santé en lien avec la vie étudiante (nutrition, sexualité, bien-être, réduction des risques).

- **Activités :**
 - Faire connaître le Service de Médecine Préventive et ses missions aux étudiants et en être le relais.
 - Participer à la réflexion, à l'évolution ou à la création de projets de prévention au cours de réunions de travail.
 - Animer des actions sur les sites universitaires en journée, en soirée et en distanciel.
 - Développer des outils de prévention ludiques et participatifs.
 - Aider à la logistique et à l'organisation des actions.
 - Créer des supports de communication et communiquer via les réseaux sociaux
- **Spécificités / Contraintes du poste :**
 - Etre inscrit(e) en formation initiale, niveau Licence ou Master à l'Université de Montpellier à la rentrée 2024.
 - S'engager à suivre intégralement la formation organisée par le SCMPPS (du 26/08 au 30/08/24).
 - S'engager à une disponibilité suivant le planning des actions et des réunions établies mensuellement (3h/semaine minimum).
 - Pouvoir se déplacer sur les différents sites de l'UM.
 - Temps de travail environ 12h/mois de fin août 2024 à avril 2025, rémunération sur service fait et sur la base du SMIC.

Profil recherché

COMPETENCES

- Sensible aux questions de santé (aucune connaissance de base obligatoire)
- Aptitude au travail en équipe
- Sens du contact, de l'écoute, à l'aise dans l'échange
- Créativité, réactivité, curiosité
- Toute compétence en informatique/montage vidéo/animation réseaux sociaux/graphisme...est un plus

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/>

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-E0146**

Clôture des candidatures **le 03/06/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : scmpss-prevention@umontpellier.fr

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Congés : paiement de 10% du total de la rémunération au titre des congés payés
- ✓ Période d'essai
- ✓ Versement d'une prime de précarité sous réserve des conditions d'éligibilité

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions, (pour connaître ces mentions : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710>)
- ✓ Être en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.